

République Française
Département de l'Essonne

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Extrait du registre des
Délibérations

n° 26.153

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 28
Représentés : 11
Excusés : -
Absents : -

Objet : **Budget Ville – Vote du Budget supplémentaire – Exercice 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt-trois juin deux-mille vingt-six, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 08 h 30 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Thomas CHAZAL, Maire.

Marième GADIO, Sophie MINE, Norman CHARLES, Colette KOEBERLE, Nicolas ALLEOS, Leïla SAÏD, Frantz ISAMBERT, Monique BAILLOT, Tahar HACHICHI, Samia LEMTAÏ¹, Faten BENHAMED², Adjoints.

Josiane SIMON, Michèle DENEBOUR, Jeannette CLEM-BAKER, Bouchra KHIAR, Alain DENOUEL³, Thierry BELVIGNE, Christina PEDRI, Stéphane VOGEL, Rémy FIZAMES, Sangeetha BERCHMAN⁴, Binta SYLLA, Ouarda BOUZAKI⁵, Aouicha TRAORE, Sophiane TERCHOUNE⁶, Maxime GOMIS⁷, Monique VERRET, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Sébastien TSEN
Dominique DEVERNOIS
Fouad SARI
Daya TERKI
Kelly BOUSSARD
Omar ALKALY

par Frantz ISAMBERT
par Tahar HACHICHI
par Sophie MINE
par Marième GADIO
par Aouicha TRAORE
par Monique VERRET

Bachir CHEKINI
René REAL
Nestor YEPMENI
Florian GOURMELON
Bilal LAOUFI

par Stéphane VOGEL
par Leïla SAÏD
par Thierry BELVIGNE
par Binta SYLLA
par Sophiane TERCHOUNE

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Binta SYLLA est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

1 A quitté la séance à 10 h 02 en donnant pouvoir à M. Baillot

2 A quitté la séance à 09 h 52 en donnant pouvoir à N. Charles

3 A quitté la séance à 09 h 00 en donnant pouvoir à J. Clem-Baker

4 A quitté la séance à 09 h 00 en donnant pouvoir à T. Chazal

5 Arrivée à 08 h 36, avant que ne s'engagent les débats

6 Arrivé à 08 h 36, avant que ne s'engagent les débats

7 Arrivé à 08 h 50, à compter de la délibération n°26.149 « Budget Ville – Adoption du compte de gestion du receveur - Exercice 2025 »

Conseil municipal du 30 juin 2026

Délibération n° 26.153

Budget Ville – Vote du Budget supplémentaire – Exercice 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants ;

Vu le budget primitif 2026 voté le 20 avril 2026 ;

Vu la délibération n°26.151 en date du 30 juin 2026 portant sur l'affectation des résultats 2025 au budget 2026 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Administration générale - Finances », réunie le 16 juin 2026 ;

Considérant la conformité des résultats du compte administratif avec le compte de gestion 2025 ;

Considérant les crédits inscrits au projet du budget supplémentaire pour l'exercice 2026 de la Commune,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 31 voix POUR,

8 voix contre Ouarda Bouzaki, Aouicha Traore, Kelly Boussard, Bilal Laoufi, Sophiane Terchoune, Maxime Gomis, Monique Verret, Omar Alkaly.

Article 1 - VOTE le budget supplémentaire 2026 en équilibre pour la Commune, tel qu'il est présenté dans la vue d'ensemble et détaillé par chapitres conformément aux tableaux ci-dessous :

Vue d'ensemble pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 991 216,04 €	6 991 216,04 €
Investissement	14 227 863,19 €	14 227 863,19 €
TOTAL BUDGET	21 219 079,23 €	21 219 079,23 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé du chapitre	Montants	Chapitre	Libellé du chapitre	Montants
011	Charges à caractère général	50 000,00 €	013	Atténuations de charges	0,00 €
012	Charges de personnel	0,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	731	Fiscalité locale	-137 105,00€
66	Charges financières	30 000,00 €	74	Dotations, subventions et participations	328 206,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €

Total dépenses réelles de fonctionnement		80 000,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement		191 101,00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 911 216,04 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	6 800 115,04 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 991 216,04 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 991 216,04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé du chapitre	Montants	Chapitre	Libellé du chapitre	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 683 604,15 €
16	Emprunts et dettes assimilés	100 000,00 €	Dont 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 683 604,15 €
20	Immobilisations incorporelles	58 000,00 €	13	Subventions d'investissements	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 142 000,00 €			
23	Immobilisations en cours	5 611 216,04 €			
27	Autres immobilisations financières	0,00 €			
Total dépenses réelles d'investissement		6 911 216,04 €	Total recettes réelles d'investissement		2 683 604,15 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	6 911 216,04 €
	REPORTS 2025	2 259 960,04 €		REPORTS 2025	4 633 043,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 056 687,11 €	040	Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		14 227 863,19 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		14 227 863,19 €
TOTAL DEPENSES		21 219 079,23 €	TOTAL RECETTES		21 219 079,23 €

Article 2 - PRÉCISE que le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement comme en investissement, conformément à l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20260630-26-153-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 01/07/2026

 Th. Chazal